

Règlement général

1. Les enfants âgés de 4 ans à 12 ans révolus ont la possibilité de faire partie des ateliers et des camps « éveil à la nature »
2. Les ateliers hebdomadaires sont fermés durant les vacances scolaires ainsi que tous les jours fériés officiels.
3. La demande d'admission est établie au moyen du document PDF « formulaire d'inscription », dûment complété et signé par le représentant légal et renvoyé par e-mail ou par Poste. Celui-ci fait office de contrat.
4. Les inscriptions seront confirmées aux participant/es par e-mail ou par téléphone au minimum 2 semaines avant le début des ateliers.
5. Les paiements se font à l'avance par e-banking ou en espèce avec reçu-quittance.

Tarifs des abonnements :

- 3 mois (10 ateliers consécutifs) : 300 CHF
- 1 année (septembre à juin, 36 ateliers consécutifs) 950 CHF

Un rabais de 10% est accordé au deuxième enfant d'une même famille inscrit selon le même abonnement.

6. Si pour raison majeure, l'enfant doit quitter les ateliers avant la fin de l'échéance de l'abonnement, le départ sera annoncé **1 mois à l'avance**.

L'absence d'un enfant doit être annoncée au plus vite, en cas d'absence aucune déduction n'est prévue. Cependant, en cas d'absence prolongée dues à une maladie ou à un accident, un arrangement pourra être conclu.

7. Les enfants inscrits doivent être assurés contre la maladie et les accidents et couverts par une assurance RC.
8. Les parents sont responsables du transport de leur enfant depuis le domicile jusqu'aux ateliers. Ils sont tenus d'accompagner leur enfant et de les confier aux responsables de l'atelier. Ils sont tenus d'avertir si une tierce personne vient le chercher.
9. « éveil à la nature » décline toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte de matériel.
10. En cas de conditions météorologiques extrêmes, les animatrices se réservent le droit d'annuler ou de déplacer une activité pour rester dans les locaux intérieurs de la structure.
11. Les enfants portent des habits et chaussures permettant des activités en plein air adaptés à la météo et se procurent des rechanges en cas de fortes intempéries. **Les enfants mal équipés peuvent être refusés.**

12. Les enfants malades ne sont pas admis aux ateliers, ceci par mesure de précaution envers les autres enfants et pour le propre bien-être de celui-ci. Les responsables se réservent le droit de contacter un parent en cas de maladie ou d'accident. En cas d'urgences ou dans l'impossibilité d'atteindre les parents, les responsables se réservent le droit de prendre les dispositions nécessaires.
13. Les enfants peuvent être pris en photo à des fins pédagogiques, pour un usage interne, pour un bricolage destiné aux parents, pour des articles dans la presse locale, ou pour des illustrations du site internet. Si l'une ou l'autre de ces utilisations n'est pas acceptée par un parent, ce dernier nous le signale au moyen de la fiche d'inscription.
14. Nous vous remercions de la présence d'éventuelles tiques. C'est pour cela que nous conseillons toujours de mettre des habits à longues manches. Les parents sont responsables du contrôle de la peau de leur enfant en rentrant à la maison après l'atelier.

Les journées découvertes et les camps

1. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à 1 mois avant le début de la journée découverte ou du camp choisi. Elles sont prises en compte par ordre d'arrivée.
2. En cas de nombre insuffisant d'inscrits, une journée découverte/un camp peut être annulé. Dans ce cas, les personnes inscrites seront informées par e-mail ou par téléphone au plus tard une semaine avant l'activité prévue.
3. En cas de désistement après le délai d'inscription, le montant ne sera pas remboursé.

Le Mont-de-Travers, le 12 juin 2018